

BTP SAVOIE

Le Syndicat Général du BTP Savoie vous accompagne et sélectionne chaque semaine les actualités vous concernant.

Prochain Café BTP le vendredi 24/11/2023 au Syndicat



→ Comment limiter les déchets du bâtiment avec la filière de réemploi des matériaux ?

Association **sociale et solidaire**, Enfin ! réemploi a été créée par des acteurs de **l'économie circulaire** et de la **valorisation des ressources du bâtiment** de la Savoie. Elle permet à tous les acteurs du bâtiment, du donneur d'ordre au bricoleur du dimanche, de limiter leur impact environnemental et sociétal, en fournissant des solutions concrètes et abordables (conseil, étude, collectes, matériaux de seconde-main, atelier de transformation du bois).

DTU : Pensez au Syndicat

Cher adhérent, Chère adhérente,

Le Syndicat Général du BTP Savoie dispose d'un accès au REEF et est à votre disposition pour vos demandes de DTU à jour.

N'hésitez pas à nous contacter !

Attention : recrudescence des vols

Actuellement, il est constaté une augmentation des vols au préjudice de sociétés et principalement du vol d'outillage dans des camionnettes (vols à la roulotte) ou sur des chantiers.

La Gendarmerie Nationale appelle donc les sociétés à la plus grande vigilance d'une part sur leurs chantiers et d'autre part lors du stationnement des véhicules. Il y a lieu notamment de ne pas laisser en apparence des appareils / accessoires qui pourraient faire l'objet de prédatations.

N'hésitez pas à composer le "17" en cas de besoin et de faire connaître tout agissement suspect qui aurait pu être détecté (véhicule, repérage, ...)

Rupture de la période d'essai en raison de la santé d'un salarié

Si vous ne le savez pas encore, l'état de santé d'un salarié ne peut jamais justifier la rupture de la période d'essai. Il s'agit d'une discrimination qui provoque la nullité de la rupture. Attention, si le salarié demande sa réintégration, les allocations chômage ne sont pas déduites lors du calcul de l'indemnité d'éviction, vient de préciser la Cour de cassation

➤ [Lire la suite](#)

Porter secours : sensibilisation aux gestes d'urgence

Depuis le 23 janvier 2023, vous devez assurer aux salariés une sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent préalablement à leur départ à la retraite. Afin de vous aider dans votre démarche de sensibilisation, découvrez le fascicule « Porter Secours », un support d'information pratique, synthétique et illustré.

En distribuant ce fascicule aux salariés, vous leur permettez de prendre connaissance à l'avance des mesures et des gestes de 1er secours à effectuer pour réagir sans perdre de temps face aux situations d'urgence et pratiquer les bons gestes

➤ [Lire la suite](#)

Le réchauffement climatique va-t-il sauver les stations de montagne ?

Le tourisme estival en montagne a toujours souffert d'une moindre affection des vacanciers qui lui préfèrent, encore aujourd'hui, la saison hivernale et ses sports de glisse. Cependant, selon le site MediaVacances.com, le réchauffement climatique et l'inflation pourraient faire évoluer drastiquement cette situation.

➤ [Lire la suite](#)

Le nombre de permis de construire continue de chuter

Le nombre de permis de construire a continué de chuter inexorablement pour tous les types d'habitat en septembre, avec 371.300 nouveaux logements autorisés en 12 mois.

➤ [Lire la suite](#)

Soit une baisse annuelle de 28,3%, selon les chiffres provisoires dévoilés vendredi 27 octobre par le ministère de la Transition écologique

➤ [Lire la suite](#)

La maison individuelle est en première ligne : les chiffres renvoient à la mauvaise année 2000.

➤ [Lire la suite](#)

Contrôles de l'inspection du travail sur les équipements de travail mobile et de levage

Au second semestre 2023, une campagne de contrôles est mise en œuvre sur l'utilisation des équipements de travail et plus spécifiquement les équipements mobiles servant notamment au levage.

➤ [Lire la suite](#)

Licenciement d'un jeune père : bien motiver la lettre de licenciement

Tout comme les mères, les jeunes pères bénéficient d'une protection contre le licenciement, et ce pendant une période de 10 semaines à compter de la naissance de l'enfant. Cela ne veut toutefois pas dire que le licenciement est interdit. Les motifs sont limités. Il faut donc bien motiver et rédiger la lettre de licenciement sous peine de nullité.

➤ [Lire la suite](#)

Rénovation énergétique

Le texte introduisant de nouvelles règles pour Mon accompagnateur rénov' (Mar) est paru au Journal officiel du 25 octobre 2023. Entrée en vigueur : 1er janvier 2024

➤ [Lire la suite](#)

Focus sur...

Circulaire n°111-047 du 18/10/2023 : TP : salaires minimaux au 01.07.2023

Circulaire n°112-048 du 26/10/2023 : Prévoyance-Ouvriers – Révision de l'accord collectif national du 31/07/1968

Nous suivre sur les réseaux



Copyright © 2022 Syndicat Général du BTP Savoie, All rights reserved.

Vous recevez cet e-mail en qualité d'adhérent au Syndicat Général du BTP Savoie

Syndicat Général du BTP Savoie -11, Parc de l'Étalope-Bassens CS 92503

Chambéry Cedex 73025

France